



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 21727

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de deux journalistes afghans, Saïd Mir Hussein Mahdavi et Ali Reza Payman, respectivement directeur et rédacteur en chef de l'hebdomadaire d'opinion « Aftab », arrêtés le 17 juin 2003. Il leur est reproché d'avoir « insulté l'Islam » dans un éditorial. Cette arrestation a soulevé la protestation de nombreuses associations de la société civile afghane et des organisations internationales. En effet, les autorités actuelles afghanes, issues des accords de Bonn de décembre 2001, sont tenues de faire respecter les droits et les libertés démocratiques des citoyens, notamment la liberté d'expression. Elle lui demande donc de lui préciser les initiatives que le gouvernement français prendra pour rappeler au gouvernement afghan l'exigence de la communauté internationale qui s'est engagée non seulement à aider les Afghans à instaurer la paix et la stabilité mais aussi à favoriser l'émergence d'une autorité politique respectueuse des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

Texte de la réponse

Le 17 juin 2003, la cour suprême d'Afghanistan a ordonné l'arrestation de deux journalistes du périodique Aftab (Le Soleil) et la fermeture de ce journal. L'article incriminé critiquait notamment l'instrumentalisation de la religion à des fins politiciennes. Les journalistes ont été libérés le 25 juin, mais ils demeurent inculpés de blasphème. Depuis la chute du régime des talibans et la signature de l'accord inter-afghan de Bonn en décembre 2001, la France n'a pas ménagé ses efforts pour consolider la sécurisation de l'Afghanistan et promouvoir l'émergence d'un État de droit dans ce pays. La récente arrestation des deux journalistes du périodique Aftab et leur inculpation pour blasphème participent d'une campagne de certains milieux conservateurs afghans pour entraver le processus de normalisation en cours dans ce pays et influencer indirectement sur les débats actuels concernant le contenu de la nouvelle Constitution qui devrait être adoptée en octobre 2003. A ce titre, la publicité donnée aux réactions internationales de protestation peut également servir les milieux conservateurs à l'origine de l'interpellation des journalistes, qui y puisent une résonance propre à développer leur audience locale. Les démarches effectuées à Kaboul, à différents niveaux de l'administration afghane, dans un format européen, l'ont donc été de manière ferme mais discrète.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21727

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5490

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6920